Notre mission,

vous permettre de devenir propriétaire

20%

VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE À

50%
DU PRIX DU MARCHÉ
EN MOYENNE!

60%

TVA 5,5%

FONCIER 20%

PRIX MARCHÉ
DE L'IMMOBILIER

PRIX BRS

LOYER DU FONCIER



Des questions avant de vous lancer?

✓ Puis-je louer mon logement?

Non, l'objectif de la foncière solidaire est de proposer des logements à des propriétaires occupants qui représentent 70% des habitants de la Métropole de Lyon.

✓ Si je ne trouve pas d'acquéreur pour mon logement en BRS, que se passe-t-il?

La foncière solidaire du Grand Lyon vous en proposera un ou vous rachètera votre bien.

✓ Est-ce que mes successeurs peuvent hériter de mon logement?

Oui, vos successeurs héritent de la valeur patrimoniale du logement. Si vos héritiers souhaitent occuper le logement, ils doivent répondre aux conditions de ressources du BRS et en faire leur résidence principale. Dans le cas du dernier des vivants, il pourra occuper le logement sans conditions de ressources.

Pour répondre à d'autres interrogations :

Agence d'Information sur le Logement du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon

9 rue Vauban, 69 006 Lyon 04 78 52 84 84 | *adil69.org*



Devenir propriétaire autrement





Le Bail Réel Solidaire,

l'accession à la propriété nouvelle génération

Solution innovante, le
Bail Réel Solidaire (BRS)
repose sur la séparation
entre le bâti (les murs) et le
foncier (le terrain sur lequel
est construit le logement):
vous devenez propriétaire
du logement mais restez
locataire du terrain sur lequel
il est construit. Par conséquent,
le prix du logement est moins
élevé que celui du marché.

POUR QUI?

Le BRS s'adresse exclusivement aux ménages dont les ressources n'excèdent pas les plafonds du Prêt Social Location-Accession (PSLA): si c'est votre cas, vous pouvez devenir propriétaire d'un logement en BRS pour en faire votre résidence principale.

OÙ?

Le BRS facilite l'accession à la propriété dans les villes et quartiers où la tension et la spéculation immobilière sont fortes, sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon.

COMMENT ÇA MARCHE?

La foncière solidaire du Grand Lyon est un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) agréé par l'État. Elle achète la part du foncier concerné par les logements en BRS dans les résidences proposées par les opérateurs immobiliers partenaires (promoteurs, bailleurs.)

- L'opérateur construit son programme et vous vend seulement les murs à un taux de TVA réduit à 5,5%.
- La foncière solidaire du Grand Lyon reste propriétaire de la part du terrain de votre logement qui représente en moyenne 20% de son prix. Elle vous le loue à moins de 2€ le m² habitable par mois. Ce loyer ou «redevance» fait l'objet d'un Bail Réel Solidaire contracté entre vous et la foncière solidaire, pour une durée maximum de 99 ans.



Entre le taux de TVA réduit et la séparation du bâti et du foncier, vous économisez en moyenne 50% du prix du logement constaté sur le marché.

Par exemple: pour un T3 de 67 m² à Lyon, le prix moyen du marché est de 390 000€, le prix en BRS est environ de 193 000€ soit près de 200 000€ d'économies (valeurs 2020).

À raison d'une redevance moyenne de 1,50 €/m² habitable par mois pour la location du foncier, vous réalisez une économie qui représente plus de 160 ans de location du foncier via le BRS.

Par exemple: pour le T3 de 67 m², la redevance mensuelle est de 101€ pour la location du foncier.

Le BRS, est-ce vraiment pour vous?

Le BRS est soumis à des conditions de ressources mais elles ne suffisent pas à déterminer si c'est la solution qui vous convient: habiter autrement, c'est aussi avoir un autre rapport à la propriété et accepter certaines contreparties.

DES CONDITIONS DE RESSOURCES

CORRESPONDANT AU PLAFOND DU PRÊT SOCIAL LOCATION ACCESSION (PSLA)

Elles sont calculées en fonction du revenu fiscal de référence N-2, du nombre de personnes occupant le logement et de sa localisation. Les plafonds de prix de vente et de ressources du PSLA sont mis à jour par l'État au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour en savoir + sur le PSLA
Consultez le site du Ministère :
www.financement-logement-social.logement.gouv.fr
rubrique réglementation/accession





Choisissez un logement en BRS dans un programme immobilier et le secteur de votre choix.



Vous achetez le logement à l'opérateur à un taux de TVA réduit de 5,5% et vous signez un BRS avec la foncière solidaire pour une durée maximum de 99 ans.





Vous versez une redevance n'excédant par les 2€ par m² habitable/mois. Comme pour toutes acquisitions, s'ajoutent les charges d'entretiens et de copropriété, les taxes locales, les mensualités de remboursement du prêt...



initiale, au maximum de 99 ans,

à prix abordable pour de nouveaux ménages aux mêmes conditions de

Vous pouvez céder votre

spéculation immobilière.

une plus-value limitée,

BRS et vendre votre logement avec

sous le contrôle de la foncière

solidaire, afin de lutter contre la

et le logement est disponible

revenus que vous.

Votre résidence principale acquise en BRS vous donne les mêmes droits et devoirs qu'une propriété classique: vous êtes libre d'y effectuer des travaux et d'en modifier l'aménagement dans le respect du règlement de copropriété.

FUTUR

PROPRIÉTAIRE:

votre parcours

résidentiel





DES PROMESSES...

- **Devenir propriétaire** de votre résidence principale à un prix inférieur d'environ 50 % à celui du marché.
- Accéder à la propriété vous apporte une sécurité liée au statut de propriétaire: épargner, transmettre...
- Résider dans l'agglomération lyonnaise et conserver vos habitudes: transport, travail, vie sociale...
- Être assuré de la présence d'un interlocuteur pérenne aux moments clés de votre parcours résidentiel.

... ET DES CONTREPARTIES

- Vous n'êtes pas propriétaire du foncier et devez payer une redevance calculée mensuellement.
- Le logement doit être occupé au titre de **résidence principale.**
- La revente ne peut se faire qu'à un ménage soumis aux mêmes conditions de ressources que vous.
- Le prix de revente est encadré par l'Indice de Référence des Loyers (IRL) pour éviter toute inflation des prix.

